MAIRIE DE
Pleboulle
8 rue du Champ Saint Paul
22550 PLÉBOULLE
02.96.41.12.41
mairie@pleboulle.fr
Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212201743-20260326-2026_15-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 26 mars 2026

DÉLIBÉRATION n°2026- 15 : DESIGNATION DU DELEGUE ELU AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Madame Myriam CHERDEL ouvre la séance à 20 h 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sixième jour du mois de mars 2026 à vingt heure et quinze minutes, le Conseil Municipal de PLÉBOULLE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Myriam CHERDEL, Maire.

Lieu : Salle d'Honneur (Mairie)

Nombre de conseillers en exercice : 15

Quorum : 08 conseillers

Étaient présents : 15 Conseillers municipaux : Mesdames et Messieurs : Myriam CHERDEL **le Maire**, Patrick RENAULT, Delphine France, Yannick BROSSAS **Adjoints**, Cyril HUCHET, Virginie FRANCOIS Luc REBOURS Myriam RENAULT, Hervé RENAULT, Stéphanie DURAND, Christophe RICHEUX, Johanna BLEUZEN, Jean-Pierre HUCHET, **conseillers**

02. Conseillers municipaux étaient excusés et représentés :

Annabelle NEVOT donne pouvoir à Delphine FRANCE
Patricia LEBARBIER donne pouvoir à Myriam RENAULT

0 Conseiller municipal était absent

Secrétaire de séance : Christophr RICHEUX

Date de la convocation et **d'affichage** convocation et affichage le 23 mars 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants relatifs aux attributions du conseil municipal ;
Vu le décret n° 2003-1119 du 5 décembre 2003 relatif au Comité national d'action sociale (CNAS) ;
Vu les statuts du CNAS et les modalités de désignation des délégués communaux ;
Vu la délibération du conseil municipal du 2026-13 désignant Mme Myriam CHERDEL en qualité de délégué titulaire au CNAS ;
Vu le rapport de Madame le Maire exposé en séance ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 : Désigne Nolwenn **BERTHO AMIOT** (agent administratif) en qualité de **déléguée suppléante** au Comité National d'Action Sociale (CNAS), en complément de **Mme Myriam CHERDEL** (titulaire).
ARTICLE 2 : Précise que cette désignation est effectuée pour la durée du mandat municipal en cours et que le délégué suppléant pourra remplacer le titulaire en cas d'empêchement.
ARTICLE 3 : Autorise Madame le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à cette désignation, ainsi qu'à assurer la transmission de la présente délibération au CNAS et au représentant de l'État
ARTICLE 4 : Charge Madame le Maire de procéder à l'affichage en mairie conformément à la loi.

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212201743-20260326-2026_15-DE

Le secrétaire de séance Christophe RICHEUX

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

RENDU EXECUTOIRE
Transmis à la Préfecture
Des Côtes-d'Armor à SAINT-BRIEUC le 26 mars 2026
Pour copie conforme. Le Maire Myriam CHERDEL